

# Guide à la mobilité ERASMUS +



IRO – International  
Relations Office  
HEL B - Ilya Prigogine  
M. Robert

## 1. Objectifs et actions

.....

Le programme de mobilité Erasmus pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (LLP) a permis de renforcer, entre 2007 et 2013, un espace européen de l'enseignement supérieur via des mobilités étudiantes académiques (cours) ou de stage ainsi que des mobilités enseignantes et pour le personnel administratif. Bien que critiquée sur les plans économique et politique, l'Europe a néanmoins donné les moyens, via le programme Erasmus, à plus de trois millions d'étudiants d'effectuer un séjour d'études ou de stage entre 1987 et 2012 (suivant les dernières statistiques recensées au niveau européen).

En tant qu'institution « participante » au nouveau programme ERASMUS + (2014 – 2020), la Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (BBRUXEL85) souhaite plus que jamais développer un réseau d'échanges de qualité et poursuivre son processus d'internationalisation en facilitant les opportunités de mobilité pour ses étudiants mais également en accueillant des représentants internationaux (étudiants, enseignants) à Bruxelles qui assurent la promotion de l'international à domicile!

Afin de clarifier les opportunités, distinguons une mobilité ERASMUS<sup>1</sup> (28 pays de l'Union Européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein, FYROM et Turquie) d'une mobilité FAME (Fonds d'Aide à la Mobilité Etudiante – financement issu de la Fédération Wallonie - Bruxelles) qui concerne tous les autres pays du monde, dont la Suisse et le Canada, par exemple.

Réaliser un séjour d'études ou de stage octroie deux grands avantages :

- l'exemption de tout minerval dans l'institution d'accueil
- la reconnaissance de l'entièreté des ECTS validés à l'étranger

Oui mais, quelles sont les raisons qui vous pousseraient à tenter l'expérience internationale?

Les ambitions affichées par l'Europe et la Fédération Wallonie – Bruxelles sont claires à cet égard: il s'agit de l'objectif de 20% de mobilité d'ici 2020, soit qu'un étudiant sur cinq ait pu expérimenter un séjour à l'étranger! Au – delà de l'*épanouissement personnel* plébiscité par les étudiants de retour de mobilité suite à leur expérience, les apports du séjour à l'étranger sont nombreux: l'amélioration des *compétences linguistiques*, le développement de capacités plus larges liées au fait de *s'adapter dans un contexte interculturel* (liberté et autonomie).

Cette expérience contribue également à augmenter significativement les chances d'*employabilité*, en fonction du pays / de la Région mais surtout de la discipline (cfr. Ballatore).

La mobilité géographique peut ainsi servir d'accès à une forme de mobilité sociale: "To move out in order to move up" (cfr. Favell).

En bref, nous n'attendons plus que vous: tentez l'aventure!

---

<sup>1</sup> Erasmus + reprend l'opportunité de réaliser un séjour d'études ou de stage dans les Communautés néerlandophone ou germanophone de la Belgique, on parle alors d'Erasmus BELGICA. Les conditions et la procédure pour y participer sont identiques.

## 2. Informations générales

### ...Erasmus, d'accord, mais pour aller où ?

Il existe trois sortes d'Erasmus :

- Erasmus Belgica : Communauté flamande ou germanophone de Belgique
- Erasmus + : Europe et pays assimilés
- FAME (Fonds d'Aide à la Mobilité Etudiante) : Hors Europe

Tout étudiant peut effectuer une mobilité internationale pendant ses études pour une période minimale de 13 semaines en hors-Europe (FAME) ou 9 semaines en Europe (Erasmus +) ou en Flandre/Région Germanophone (Erasmus Belgica) pour des stages et 13 semaines pour des cours.

Une séance d'information au sein de chaque section aura lieu lors du premier quadrimestre de l'année académique pour évoquer les possibilités de mobilités, propres à chaque section, en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Bachelier ou 1<sup>ère</sup> Master.

### ...Quelles sont les conditions requises ?

- Etre inscrit comme "étudiant régulier" à la Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- Justifier d'une réussite académique qui permette la mobilité
- S'engager à suivre une formation dans la langue du pays visité au cas où elle ne serait pas maîtrisée.
- S'investir dans l'accueil des étudiants ou enseignants « incoming » avant ou après son séjour à l'étranger

### ...et point de vue financement ?

Afin de solliciter une aide financière spécifique, nous devons connaître deux informations:

- L'obtention (ou non) du statut de "boursier" (allocataire CFWB) l'année antérieure à la mobilité
- Dans quel pays vous vous rendez (estimation du coût de la vie)

Un complément de bourse est également envisageable pour les personnes "à mobilité réduite".

Une fois le montant octroyé connu, nous procédons au versement en deux temps: la plus grande partie du montant total (80%) est versée dans un délai maximum de 30 jours suivant votre arrivée chez le partenaire (via scan du document d'attestation de séjour – première partie) alors que la dernière tranche des 20% vous est remise suite à votre séjour (via remplissage de votre rapport final de mobilité).

Il n'y a donc pas de versement réalisé sur base mensuelle !

La bourse octroyée ne constitue qu'une incitation à la mobilité et ne couvre généralement pas l'ensemble des frais consentis.

Vous pouvez, par ailleurs, solliciter une aide complémentaire auprès du Conseil social via un courrier, décrivant votre situation économique particulière, à adresser à l'assistante sociale de la Haute Ecole ([assistante.sociale@helb-prigogine.be](mailto:assistante.sociale@helb-prigogine.be)) qui traitera votre demande en toute confidentialité.

## Deux cas de figure (mobilité 1er quadrimestre / 2nd quadrimestre)

Dans tous les cas, soyez attentifs à la date – limite fixée par le partenaire (voir site Internet) pour lui envoyer votre candidature (application form)! Votre "lettre de sélection" suffit généralement pour justifier au partenaire votre statut d'étudiant international issu de la HELB.

Dans le cas d'une mobilité prévue entre septembre et janvier, l'étudiant devra éventuellement, en fonction des exigences posées par le partenaire (dont le calendrier), **réussir en première session** – nos partenaires du Nord de l'Europe demandent souvent d'être présents à la fin août la plupart du temps – et remplir les documents d'inscription nécessaires dans le délai imparti (application form), typiquement entre mars et mai, soit avant même la session de juin.

A la fin du mois de juin, lors de l'annonce officielle des résultats, nous validons (avec conditions éventuelles) ou annulons le "projet de mobilité" et vous fournissons des informations complémentaires sur les documents essentiels liés à la mobilité.

Dans le cas d'une mobilité prévue entre janvier et juin, l'étudiant concerné devra avoir validé les ECTS de l'année antérieure au plus tard en septembre de l'année en cours (seconde session) et devra également remplir et transmettre les documents d'inscription au partenaire (Université ou lieu de stage) dans le délai fixé par ce dernier – bien souvent, entre octobre et novembre au plus tard.

Dans le cas d'une mobilité *académique*, l'étudiant recevra un document qui fixera les "équivalences" (cours manqués à la HELB et cours suivis chez le partenaire) en fonction du même nombre d'ECTS, assurant ainsi la transparence dans son cursus et une nécessaire visibilité pour ses résultats obtenus.

Le principe est identique en ce qui concerne les documents essentiels liés à la mobilité: une séance d'informations est prévue dans le courant du mois de novembre pour vous informer au mieux.

## ...et au niveau des langues ?

Le soutien linguistique en ligne (OLS) soutient l'apprentissage des langues pour les participants au programme Erasmus+ mobilité. L'OLS propose aux participants aux activités de mobilité à long terme du programme Erasmus+ (Action clé 1) la possibilité d'évaluer leurs compétences dans la/les langue(s) étrangère(s) qu'ils utiliseront pour étudier, travailler ou faire du volontariat à l'étranger. En outre, certains participants sélectionnés peuvent suivre un cours de langue en ligne pour améliorer leurs compétences.

Pour plus d'information sur les tests de niveau :

<http://erasmusplusols.eu/fr/test-de-niveau/>

Pour plus d'information sur les cours de langue :

<http://erasmusplusols.eu/fr/cours-de-langue/>

## 3. Procédure

... Oui, mais concrètement ?

### 1. Candidature à la mobilité (*remise le 31 janvier*)

Les candidats sont sélectionnés sur base de leur profil académique, de leur connaissance de la langue du pays de destination et de leurs motivations.

Le dossier de candidature comprend :

- Un curriculum vitae (y compris les aspects linguistiques)
- Une lettre de motivation, reprenant les objectifs poursuivis, la destination souhaitée (3 choix à indiquer par priorité) et les raisons de ces choix en rapport avec le cursus
- Une photo
- Une copie du dernier « relevé de notes » obtenu.

En fonction des places disponibles chez nos partenaires, nous pouvons relancer des "offres de mobilité" en début d'année académique (septembre – octobre) prévues pour le second quadrimestre.

## 2. Entretien de sélection (*mi-février / mi - mars*)

Sur base d'une présentation du projet à la « commission Erasmus », comprenant :

- La direction de Catégorie, le coordinateur de section, de stage ou tout autre référent pédagogique.
- Le directeur des Relations Internationales.

L'étudiant présentera et défendra son projet lors de cet "entretien de sélection". A ce titre, il devra notamment justifier le choix de son lieu, les objectifs poursuivis par rapport à ses études, ses expériences antérieures à l'étranger, son niveau linguistique en fonction de la destination, ses performances académiques ainsi que son aptitude à être réactif.

Une réponse est envoyée par mail à l'étudiant, dans un délai acceptable, pour lui indiquer la confirmation ou non de la prise en compte de sa demande de mobilité pour l'année académique ultérieure.

En cas de confirmation, l'étudiant recevra ensuite une "lettre de sélection" qu'il pourra utiliser auprès du partenaire de mobilité (institution d'enseignement ou lieu de stage) pour officialiser sa demande de mobilité ainsi que le document de la "Charte Erasmus +", qui fixe les droits et devoir des étudiants en mobilité.

...et ensuite, qui répondra à mes questions ?

Une guidance aura lieu à distance avec une fréquence déterminée en fonction du type de mobilité – académique ou stage – et de l'épreuve du TFE, s'il s'agit d'un séjour en dernière année de formation.

L'étudiant(e) mobile étant autonome dans son projet de mobilité, c'est à elle/lui de se tenir au courant des activités à mener, documents à remplir, travaux à effectuer pendant son séjour à l'étranger.

Ce suivi sera cependant assuré à la fois par l'intermédiaire du titulaire en charge de l'étudiant (personne – relais) pour la dimension pédagogique ainsi que le bureau des Relations Internationales, pour la part administrative.

---

### Expérience internationale (Réseaux sociaux)

*Durant votre mobilité, vous serez amené(e) à développer une somme de compétences (académiques, linguistique,...) qui concernent vos études mais également du point de vue humain. C'est pourquoi nous vous demandons de nous transmettre régulièrement des photos illustratives, commentaires, réflexions par rapport à votre séjour afin de partager ces questions avec les étudiants locaux et qui seraient intéressés par l'expérience...Mais aussi pour contribuer à la visibilité de vos projets, encore souvent trop peu connus à la HELB.*

<https://www.facebook.com/HauteEcoleLibreDeBruxellesIlyaPrigogine>



### Tutorat étudiant ("buddy")

Une dynamique de "tutorat étudiant" est valorisée au sein de la Haute Ecole afin que nos étudiants (en partance pour une mobilité) puissent, en fonction de la provenance et de la formation des étudiants, devenir marraines ou parrains des étudiants Incoming.

Il s'agit d'un service de support que vous pouvez rendre qu'en tant qu'étudiants pour des conseils de visite, sur un logement mais aussi sur des aspects d'adaptation à la langue, aux cours / stage et à la vie quotidienne, en général!

... et concernant mes évaluations, comment ça se passe ?

De manière générale, si vous effectuez une mobilité de *stage* (pour une durée minimale de 9 semaines, pour rappel), l'évaluation finale revient à la personne - relais de notre institution: le partenaire effectue souvent un document d'évaluation que nous prenons en compte mais nous fixons le résultat final en validant (ou non) le nombre d'ECTS prévu.

Si vous partez en mobilité *académique* (cours uniquement ou cours + stage) – l'évaluation est remise par le partenaire via un bulletin ("transcript of records"), dans un délai d'environ un mois suivant la fin de la mobilité.

Dans les deux cas cités, nous recevons normalement votre bulletin qui indique si vous validez les ECTS et avec quel degré de réussite: une échelle de conversion (disponible sur le site de la Haute Ecole via le lien suivant <http://www.helb-prigogine.be/erasmus-relations-internationales/erasmus>) permet d'adapter vos performances chez le partenaire à notre système d'évaluation.

... et si je ne valide pas certaines ECTS durant ma mobilité ?

Dans le cas de *stage*, vous devez refaire une expérience de stage chez nous pour le même nombre d'ECTS mais gardez en tête que la notation finale appartient à l'institution d'origine (HELB), dans ce cas.

En ce qui concerne la mobilité *académique*, si les conditions le permettent, vous pouvez représenter l'examen chez le partenaire ou représenter l'un des cours inclus dans vos équivalences pour le même nombre d'ECTS (ce qui semble difficile puisque vous n'avez pas pu le suivre vu votre absence). Les deux options sont possibles pourvu que le nombre d'ECTS soit respecté...

---

**ATTENTION :** il est possible que nous recevions vos résultats pendant les vacances scolaires d'été dans le cas où vous effectuez vos examens en juin chez le partenaire. Dans ce cas exceptionnel, vous maintenez vos droits d'avoir une seconde session à Bruxelles grâce au principe de "session ouverte" (report des délibérations de juin entre la mi et la fin août) vous ouvrant l'accès à une seconde session éventuelle (août – septembre) chez nous.

J'ajouterai que les échecs ne constituent pas la norme pour nos étudiants mais cela arrive, bien sûr.

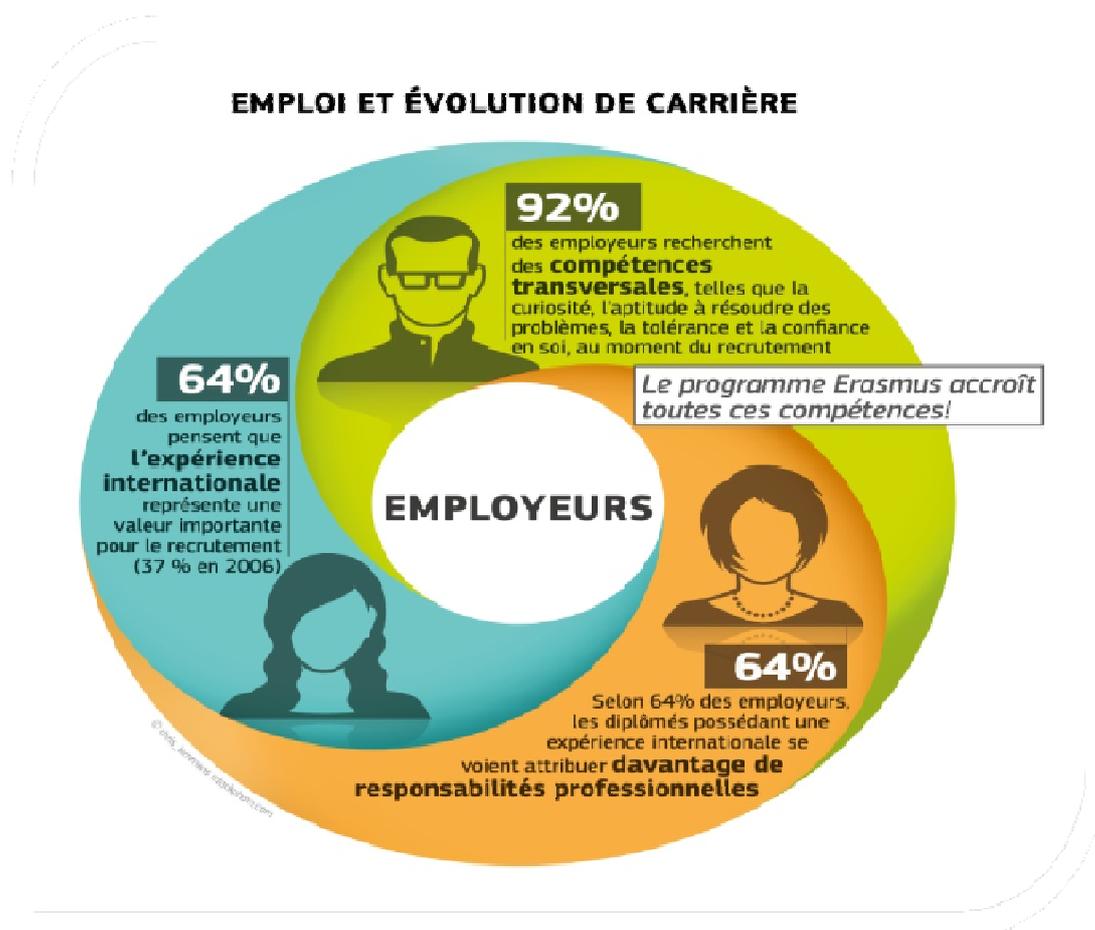
---

## Témoignage

Afin d'assurer un suivi de votre expérience et dans un souci de transmission réaliste pour les étudiants intéressés, nous vous demandons de préparer un support visuel (style "PowerPoint") relatif aux différentes dimensions de votre séjour que nous diffuserons aux séances d'information qui ont souvent lieu en octobre et novembre de chaque année académique, idéalement en votre présence pour les explications!

## Supplément au diplôme

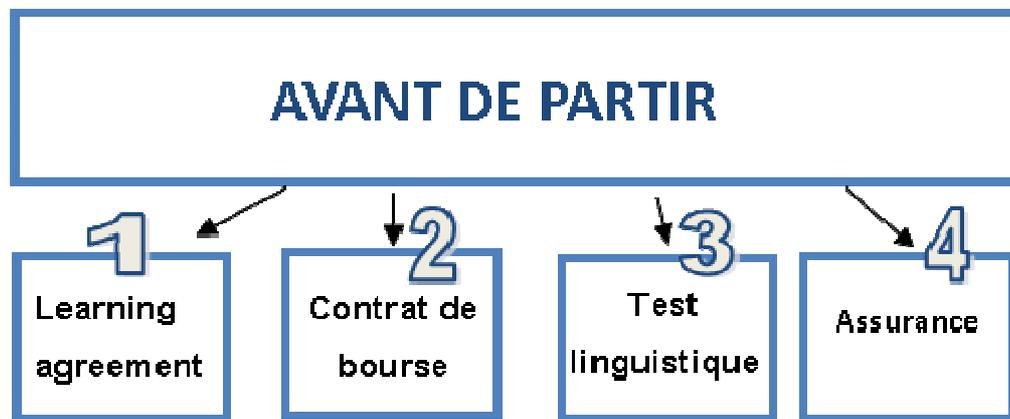
Un document distinct relatif à votre expérience internationale sera inséré dans votre document officiel de "supplément au diplôme" traduisant une reconnaissance du travail effectué dans un autre contexte d'apprentissage, autrement une plus – value visible et intéressante pour renforcer votre potentiel auprès d'un employeur.



## Documents officiels / Mobilité internationale

En tant que "bénéficiaires de la mobilité", vous êtes évidemment l'acteur principal de votre séjour et responsable d'assurer le suivi par rapport à l'ensemble des documents officiels à faire remplir et signer avant, pendant et après votre période à l'étranger.

...et en résumé, ça donne quoi ?



## 1. Learning agreement (voir annexe)

- **For studies : pour les étudiants qui suivent uniquement les cours**  
Ce document reprend les cours que vous suivez à l'étranger et comporte trois parties (AVANT - PENDANT et APRES), il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous - mêmes, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie (P4)
- **for traineeships : pour les étudiants qui effectuent un stage**  
Ce document reprend le programme de votre stage et comporte trois parties (AVANT - PENDANT et APRES), il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous - mêmes, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie (P4)
- **for studies and for traineeships : pour les étudiants qui effectuent un stage & des cours**  
2 Learning vous seront demandés (voir détail ci-dessus). Il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous - mêmes, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie (P4) du Learning agreement for traineeships et du Learning agreement for studies

## 2. Contrat de bourse

Ce document doit être complété et signé AVANT votre départ.

Vous devez prendre rendez-vous avec Madame Barbier ([patricia.barbier@helb-prigogine.be](mailto:patricia.barbier@helb-prigogine.be)) – tel : 02 560 29 13 afin de préparer votre dossier administratif et signer votre contrat de bourse. Au moment où vous connaîtrez vos dates effectives de séjour (départ & arrivée)

## 3. Soutien linguistique en ligne (OLS)

Vous devrez effectuer une évaluation en ligne de vos compétences linguistiques AVANT votre période de

Mobilité, ce qui constitue une obligation fixée par l'Europe liée au versement de la première tranche de votre bourse (80 %). Ce test est à effectuer en ligne, il dure en moyenne une demi-heure et nous vous proposons de l'effectuer lors de votre rendez-vous avec Madame Barbier au bureau des relations internationales.

## 4. Assurance

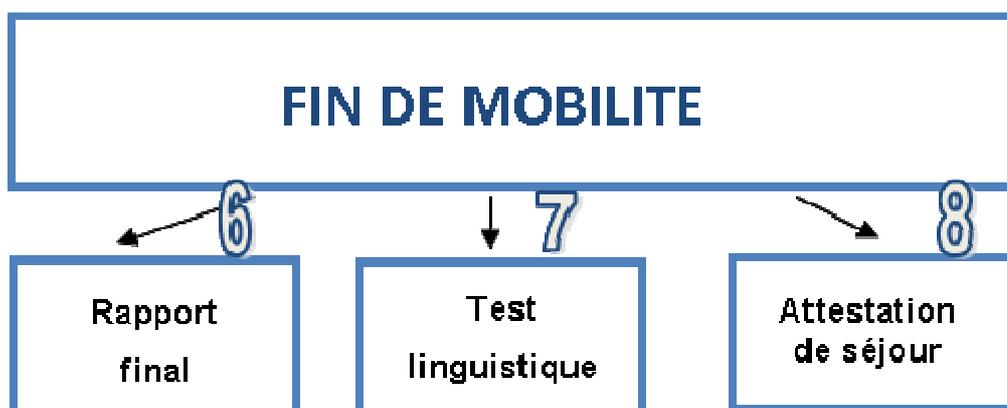
J'attire votre attention par rapport au volet des assurances. Suite à des exigences posées par l'Europe pour toutes les institutions participant à Erasmus +, notre Haute Ecole a renforcé la sécurité et la protection des étudiants en mobilité internationale.

La couverture assurance vous concernant (étudiant à l'étranger dans le cadre de ses études) est intégralement reprise sur notre site Internet - <https://www.helb-prigogine.be/erasmus-relations-internationales/erasmus> et est "traduite" en détails dans votre "contrat de bourse" également.



#### 5. Attestation de séjour début de mobilité

Dès votre arrivée, nous pourrions activer le versement de votre bourse (80 %) dès la réception de votre attestation de séjour complétée par votre stage ou votre institution dans les plus brefs délais pour la première partie (Arrival Form). Ce document doit être envoyé par mail à [patricia.barbier@helb-prigogine.be](mailto:patricia.barbier@helb-prigogine.be)



#### 6. Rapport final de mobilité

Nous activerons le versement de votre bourse (20 %) dès la réception de votre rapport final de mobilité à soumettre en ligne via un mail automatique que vous allez recevoir.

#### 7. Soutien linguistique en ligne (OLS)

Vous devez effectuer une évaluation en ligne de vos compétences linguistiques APRES votre période de mobilité. Le versement de la dernière tranche de votre bourse (20 %) est subordonné également à la soumission de cette évaluation.

#### 8. Attestation de séjour fin de mobilité

Nous activerons le versement de votre bourse (20 %) dès la réception de votre attestation de séjour complétée par votre stage ou votre institution dans les plus brefs délais pour la dernière partie (Departure form). Ce document doit être envoyé par mail à [patricia.barbier@helb-prigogine.be](mailto:patricia.barbier@helb-prigogine.be)

### Infos complémentaires

Ne pas oublier :

Soins de santé : être en possession de la carte européenne de soins de santé délivrée par votre organisme assureur. Vérifier si le pays qui va vous recevoir n'a pas d'autres exigences en matière de santé (exemple : vaccination spécifique pour certains paramédicaux).

Bon à savoir :

- Si vous n'êtes pas de nationalité européenne, renseignez-vous longtemps à l'avance sur la nécessité d'un visa éventuel.
- Réservez votre moyen de transport longtemps à l'avance (dès que vous remplissez TOUS les critères)
- L'assurance de l'école vous couvre pendant tout votre séjour (stage et / ou Erasmus).
- Les frais éventuels de rapatriement ne sont pas couverts.
- Vérifiez que votre carte bancaire permette des retraits à l'étranger.
- Photocopiez tous les documents officiels qui partent avec vous (C.I., carte mutuelle, carte de banque, billets de transport – retour, permis de conduire éventuel...etc...), au cas où
- Prenez garde aux arnaques en ce qui concerne les logements et évitez d'effectuer des versements sans avoir eu de contact direct avec votre correspondant(e)



### Coordonnées de l'Unité des Relations Internationales

HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES Ilya Prigogine – bâtiment P – bureau P 7.117

Campus Erasme – Route de Lennik 808 – 1070 Bruxelles

Tél : ++ 32 (0) 2 560.29.13

Fax : ++ 32 (0) 2 560.28.38

**Michael ROBERT, Directeur :** [erasmus@helb-prigogine.be](mailto:erasmus@helb-prigogine.be)

**Patricia BARBIER, Secrétaire :** [patricia.barbier@helb-prigogine.be](mailto:patricia.barbier@helb-prigogine.be)